

27 OCT. 2017

BUREAU DES MOYENS ET
DE LA LOGISTIQUE

Préfecture du Cantal
Madame Isabelle SIMA
Préfet du Cantal
Cours Monthyon, BP 529,
15005 Aurillac Cedex

Affaire suivi par : E. THEVENET
Téléphone : 06 81 77 23 27
Mail : ethevenet@hautesterres.fr

Objet : ZAC de Neussargues Demande
de déclaration d'utilité publique

Murat, le 24 octobre 2017

Madame le Préfet,

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Hautes Terres Communauté, a créé un parc d'activités sur la commune de Neussargues-en-Pinatelle selon une procédure de Zone d'aménagement Concertée (ZAC). Le dossier de réalisation de la ZAC a été adopté par délibération du conseil communautaire le 28 avril 2017.

Le schéma d'aménagement prévoit 3 tranches opérationnelles. Les tranches 2 et 3 seront ouvertes à l'urbanisation au terme de la commercialisation de la tranche 1. Ce principe d'aménagement est inscrit dans le PLU de Neussargues-en-Pinatelle qui a été adopté le 13 janvier 2017.

Le dossier de réalisation est désormais compatible avec les prescriptions du PLU. Ainsi, Hautes Terres Communauté souhaite engager les procédures conduisant à la Déclaration d'Utilité Publique. Si les négociations à l'amiable engagées ne peuvent aboutir favorablement, la collectivité envisage d'obtenir par voie d'expropriation la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la mise en œuvre de la seconde partie de la tranche 1.

En application du code de l'expropriation, je vous joins le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que le dossier d'enquête parcellaire.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à notre demande et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame Le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

